



Procédure à appliquer concernant l'accès au terrain extérieur

Le responsable de la « Plaine des sports » me demande de vous rappeler la procédure à appliquer concernant **l'accès libre hors créneaux officiels** au terrain extérieur.

- Les adhérents se présentant à titre individuel doivent récupérer la clé à l'accueil et déposer leur carte.
- Les entraîneurs et futurs aides entraîneurs qui détiennent les clés du terrain devront eux aussi se présenter à l'accueil avec leurs accompagnants et y déposer les cartes d'accès.

Ceci est le règlement général de la plaine des sports applicable aux adhérents des différentes activités pouvant être pratiquées sur le site.

Le but est de mieux connaître qui est sur le terrain et de mettre un visage sur un nom, surtout lors d'activités tardives le soir afin de leur éviter de chercher qui est encore sur place.

Je vous demande de respecter scrupuleusement ce règlement.

Merci

Le président